

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents ou représentés	11
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/>

S.Y.M.V.A.H.E.M.

DELIBERATION 10/2016

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SUR LE COMPTE DE GESTION 2015

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents ou représentés	11
Nombre de suffrages exprimés	10
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/>

Date de la convocation : 16 Mars 2016  
Séance du 23 Mars 2016 à 18 heures 30

Le 23 Mars 2016 réuni sous la présidence (1) de Jean-François ALLOUCHE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur José BOUFFART, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	43 172.73 €	52 631.74 €
Part affectée à investissement	91 449.72 €	114 833.68 €
Opérations de l'exercice	134 622.45 €	167 465.42 €
Totaux		
<b>Résultat de clôture</b>		<b>32 842.97 €</b>

Besoin de financement  
Excédent de financement  
Restes à réaliser DEPENSES  
Restes à réaliser RECETTES  
Besoin total de financement  
Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
43 172.73 €	
208 128.02 €	376 522.48 €
251 300.75 €	376 522.48 €
	<b>125 221.73 €</b>

ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
43 172.73 €	52 631.74 €
43 172.73 €	0.00 €
299 577.74 €	491 356.16 €
385 923.20 €	543 987.90 €
	<b>158 064.70 €</b>

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
32 842.97 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
125 221.73 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : Alouche Gérard LAUGUET, Thierry ROZE, Benoit VANDENBAVIÈRE, Daniel PIQUET, Jean PECQUEUX, Jean-François CROQUELOIS, Brigitte HAUART, Jean-Michel MARCOTTE, Jean-Claude HIRAUT.

Le Président (lors du vote du compte administratif)

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

Alouche

Alouche  
José BOUFFART



(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.  
(2) En fonction des données communiquées par le comptable



Département du Pas-de-Calais

## SYMVAHEM

### Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

#### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du Mercredi 23 Mars 2016*

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

#### **Suppléants présents :**

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

### 11/2016 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016

Monsieur le Président présente le budget primitif de l'exercice 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 1 325 039,77 euros
- section de fonctionnement : 203 961,20 euros

Le budget fait état d'un montant global de cotisations à hauteur de 117 054,53 euros décomposé comme suit :

- cotisation de base : 91 054,53 euros (+ 2,5% par rapport à 2015),
- participation pour le projet « barrière anti-inondation » : 26 000 euros.

Il est à noter que :

- un emprunt de type-relais est inscrit pour un montant de 400 000 euros afin de financer le démarrage des travaux sur les moulins dans l'attente du versement des subventions.
- un montant de 106 000 euros sera versé cette année sur des études ou travaux antérieurs déjà payés.
- une enveloppe de 170 000 euros est inscrite pour l'acquisition de matériels anti-inondation.
- en termes d'aménagements hydraulique douce, des travaux (phase 2) sont inscrits pour 50 000 euros.
- une demande de FCTVA est formulée concernant les travaux « hydraulique douce » de 2014

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Cotisation statutaire		Participation barrières anti-inondation	Montant cotisation en 2016
	Clé de répartition	Participation au fonctionnement		
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	37,53 %	34 172,63	9 757,80	<b>43 930,43 €</b>
Communauté de Communes des Trois Pays	18,47 %	16 818,41	4 802,20	<b>21 620,61 €</b>
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	23,61 %	21 497,89	6 138,60	<b>27 636,49 €</b>
Communauté d'Agglomération de Saint-Omer	20,39 %	18 565,60	5 301,40	<b>23 867,00 €</b>

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif 2016 du SYMVAHEM,
- de fixer le montant des participations sollicitées auprès des EPCI adhérents reprises dans le tableau ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le **29 MARS 2016**

Le Président, José BOUFFART



REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**31 MARS 2016**



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du Mercredi 23 Mars 2016*

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

#### **Suppléants présents :**

**SECRETARE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

31 MARS 2016

### 12/2016 - POSTE DE SECRETARIAT

Le poste de secrétariat du SYMVAHEM est occupé par un agent administratif de la commune d'Audrehem à raison de 8h / semaine. Compte tenu de l'importance du travail, le nombre d'heures dédiées au secrétariat a été augmenté de 4h afin de faire face à la hausse d'activité.

Il s'agissait en effet d'une régularisation pour permettre d'avoir un temps de travail plus conforme au volume d'activité.

Il s'avère que ce temps de travail fixé à 8h/semaine n'est pas suffisant compte tenu des dossiers à suivre à compter de cette année, notamment le suivi du dossier FEDER, le suivi des différentes commandes de matériels (barrières anti-inondation) et de services (prestations d'entretien hydraulique douce et Hem), ainsi que le suivi des conventions avec les partenaires financiers et techniques (conventions financières, conventions avec les agriculteurs).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'augmenter le nombre d'heures dédiées au secrétariat pour le faire passer de 8h à 12h / semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Pour information, le secrétariat sera donc ouvert les mardis, jeudis, vendredis toute la journée. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

29 MARS 2016

Le Président, José BOUFFART





# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations*

#### *Séance du Mercredi 23 Mars 2016*

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIÈRE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

#### **Suppléants présents :**

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

3 1 MARS 2016

### **13/2016 - AUTORISATION DU VERSEMENT D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES**

Les agents à temps non complet du SYMVAHEM peuvent être amenés à effectuer des heures dites complémentaires (pour les agents à temps non complet) ou supplémentaires (pour les agents à temps complet), dans la limite ou au-delà de la durée légale du travail selon les cas, autrement dit des heures en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Président. Il s'agit des agents titulaires et non titulaires à temps complet et non complet relevant des cadres d'emploi suivants : adjoint administratif et attaché territorial.

Considérant que la rémunération desdites heures est subordonnée à la mise en œuvre par la hiérarchie de moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte le temps de travail additionnel effectivement accompli,

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet et supplémentaires pour les agents à temps complet, relevant des cadres d'emploi susmentionnés, sur la base du traitement habituel de l'agent et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé et signé par le Président.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le

**29 MARS 2016**

Le Président, José BOUFFART






# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du Mercredi 23 Mars 2016*

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**Suppléants présents :**

31 MARS 2016

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

**14/2016 - TRAVAUX BARRAGES - CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES - SIGNATURE AVENANT**

Des conventions pour les travaux de restauration de la continuité écologique de la Hem ont été signées entre le SYMVAHEM et les propriétaires concernées, définissant les droits et devoirs de chaque partie. A l'article 6 desdites conventions, il est précisé que le SYMVAHEM s'engage à rechercher des financements nécessaires à l'élaboration du projet sur la base du montant hors taxe de l'opération. Or, il s'avère que les subventions seront calculées sur le montant TTC des travaux puisqu'il s'agit d'opérations d'investissement sous mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer un avenant auxdites conventions en la matière et tout avenant ultérieur s'avérant utiles pour la bonne gestion de ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **29 MARS 2016**

Le Président, José BOUFFART






# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### *Extrait du Registre des Délibérations* *Séance du Mercredi 23 Mars 2016*

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

**Suppléants présents :**

31 MARS 2016

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

### 15/2016 - OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Président expose au conseil que dans l'attente de percevoir les subventions relative aux opérations du SYMVAHEM il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide de :

- valider l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne afin de financer l'activité du SYMVAHEM dans l'attente des subventions reçues sur chaque opération.
- Autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit et tout autre document s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,*

*Pour Copie Conforme,*

*Le Président.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le **29 MARS 2016**

Le Président, José BOUFFART




Audrehem



# SYMVAHEM

## Syndicat mixte de la Vallée de la Hem

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
12	12	11

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations Séance du Mercredi 23 Mars 2016

L'an deux mille seize, le 23 mars 2016, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le mercredi 16 mars 2016, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie de Audrehem, sous la Présidence de Monsieur José Bouffart.

#### ETAIENT PRESENTS :

**Les délégués titulaires :** Gérard LOUGUET (CCRA), Thierry ROUZE (CCRA), Benoît VANDENBAVIERE (CCRA), Julien RENAULT (CCRA) remplacé par Daniel PIQUET, Jacques André DELACRE (CCRA) remplacé par M. Jean PECQUEUX, José BOUFFART (CCPL), Jean-Marie ALLOUCHERY (CCPL), Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL), Brigitte HAVART (CCTP), Jean-Michel MARCOTTE (CASO), Jean-Claude HIRAUT (CASO).

**Absents/excusés :** Franck DELABASSERUE (CCTP), Marie-Andrée ROHART (CCTP)

**Suppléants présents :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Michel CROQUELOIS (CCPL).

### 16/2016 - ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE ET D'UN DISQUE DUR EXTERNE

Le Président expose au conseil que pour des raisons pratique de fonctionnement le siège du SYMVAHEM se trouve à la Mairie de Audrehem. Cependant la mairie dispose d'un seul poste informatique. Et comme le nombre d'heures du secrétariat du SYMVAHEM est passé à 12 heures par semaine, la secrétaire employée en cumul d'activités est présente en même temps que la secrétaire de Mairie de Audrehem. Le président propose donc au Conseil d'investir dans l'achat d'un ordinateur portable pour le SYMVAHEM ainsi que d'un disque dur externe pour la sauvegarde des documents. Il expose donc le devis de l'entreprise ISYNUX située à Ardres qui s'élève à un montant total de 1373.88 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide :

- d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable et d'un disque dur externe pour le SYMVAHEM et autorise le Président à signer le devis présenté ainsi que de signer tout documents s'y rapportant. Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016 au compte 2183

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 06 MAI 2016

Le Président, José BOUFFART



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour Copie Conforme,

Le Président.

REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

- 9 MAI 2016